

CCP

Commission
consultative
paritaire

**Avec la CGT,
donnons à l'AP-HP,
un avenir à visage
humain !**



**ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
DU 3 AU 6 DÉCEMBRE 2018
VOTONS CGT AP-HP**

assistance-publique-cgt.fr



Du 3 au 6 décembre nous éli- rons pour la première fois des représentants CGT qui interviendront pour la carrière des contractuels, pour un meilleur service public

6386 contractuels seront électeurs dont 4325 CDD

À l'AP-HP, les politiques d'austérité successives ont conduit à de nom- breuses suppressions de postes, de moyens budgétaires, de ferme- tures d'établissement et de lits. Pour mener cette stratégie et gagner en rentabilité, de nombreux postes ont été supprimés, y compris au lit du pa- tient. Les personnels sont ainsi deve- nus les variables d'ajustements d'une politique exclusivement comptable partant du principe que nous avons suffisamment d'emploi !

Pourtant les besoins en personnels sont criants et le manque d'effectifs persiste dans toute l'AP-HP !

Pour combler ces besoins sans embaucher, la direction a fait de plus en plus appel à l'intérim, aux contractuels et aux emplois aidés. Soit des personnels de remplacement ou sur postes vacants. Pas moins de 8750 agents étaient contractuels en 2016.

Ces collègues sont particulièrement soumis à l'arbitraire, en raison de leur statut précaire : pressions managériales, chantage à l'emploi et à la titularisation, aux horaires à rallonge ou imposés, conditions de travail dé- gradées et fins de contrats injustifiées...

C'est inacceptable !

Pas d'acquis sociaux sans conquêtes syndicales ! Voter CGT c'est davantage de moyens et de forces pour changer cela !

Depuis des années, la CGT et ses élus de l'AP-HP luttent au niveau central et dans chaque établissement pour la reconnaissance du travail accompli par les agents contractuels au nom du service public.

La politique d'augmentation croissante du taux de contractuels, donc de précarité n'est en aucun cas une marque de reconnaissance. Bien au contraire, c'est un outil d'ajustement de la politique actuelle de restructuration massive et brutale de l'AP-HP, d'externalisation et de casse du service public.

Nous œuvrons en faveur de l'intégration des contractuels dans le statut de la fonction publique.

Être intégré, c'est bénéficier de déroulement de carrière, des mêmes droits et garanties, que ses collègues titulaires.

Il n'y a qu'une seule issue pour la défense de votre emploi et de la fonction publique : agir sans cesse pour la titularisation et la reconnaissance de tous les contractuels !

VOTER CGT C'EST DAVANTAGE DE MOYENS ET DE FORCE POUR

- la titularisation de tous les contractuels
- la création massive d'emplois statutaires
- la création des cadres d'emploi nécessaires pour les missions nouvelles
- le maintien et le développement de la formation qualifiante
- le respect des repos réglementaires et des horaires
- un véritable droit à une formation professionnelle mieux financée (plus de 3 % de la masse salariale brute)
- l'ouverture des concours et des commissions de sélection
- la reprise de l'ancienneté cumulée en tant que contractuel
- un plan de remise à niveau pour accéder aux concours et formations qualifiantes
- la poursuite du plan de dé-précarisation dans le respect des mesures Sauvadet
- l'accès à la prime de service annuelle ou semestrielle
- une véritable réduction du temps de travail (32 heures sans perte de salaire)
- la lutte pour l'égalité hommes/femmes
- le combat contre toutes les formes de discrimination et de racisme
- l'augmentation des rémunérations
- l'intégration des emplois aidés
- l'accès aux œuvres sociales (Agospap)

Nom et prénom		Libellé grade AP-HP	Établissement
RODRIGUES DE SA	OLGA	TSH 2EME CLASSE	Bicêtre
KAF	IHSSANE	CHARG MISS NADM N4	Siège
HONORE	MARIELLE	AS	Sainte Périne
DARNAUDET	VALERIE	CHARG MISS ADM N3	Pitié-Salpêtrière
DEVERCHIN	PRISCILLA	ASHQ	Lariboisière
LEJEUNE	CHRISTOPHE	CHARG MISS NADM N3	Beaujon
GEORGES	ODETTE	ADJ ADM	Henri Mondor
MONNIER	JEAN-SÉBASTIEN	INGÉNIEUR	DSI (Direction des Systèmes d'Information)
CHARALAMBOUS	ANTIGONE	PSYCHOLOGUE CLN	Henri Mondor
IBNOU ZEKRI	LEILA	CHARG MISS ADM N2	Cochin
DULON	JEROME	CHARG MISS NADM N3	Pitié-Salpêtrière
DUPALAN	FRANCOISE	MASSEUR KINE CN	Henri Mondor

Quelle est cette instance ?

La commission consultative paritaire est qualifiée pour donner aux futur(e)s élu(e)s, les moyens de défendre les droits et intérêts de tous les agents contractuels (CDD et CDI).

La CCP est qualifiée pour donner aux futur(es) élu(es) les moyens de défendre les droits et intérêts de tous les agents contractuels.

Du 3 au 6 décembre, votez pour des représentants CGT. Ils interviennent aussi pour :

- les demandes de révision d'entretiens professionnels
- les sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme
- les demandes de temps partiels
- les refus de demandes de formations professionnelles,
- les procédures de licenciement et les motifs empêchant le reclassement
- les refus de titularisation, les procédures disciplinaires
- pour le respect du droit syndical et l'obligation de consultation sur les décisions de non renouvellement du contrat des agents investis d'un mandat syndical
- le respect de la réglementation pour les signatures des contrats et leur renouvellement
- le respect des délais de paiement des ARE, du droit du travail, etc.
- l'accès au statut de fonctionnaire des agents contractuels

**POUR LE STATUT AP-HP,
UN POSTE VACANT =
UNE STAGIAIRISATION !
QUE DIT LA CGT ?
APPLIQUONS LE STATUT !**

**VOTEZ MASSIVEMENT
POUR LA CGT, UN VOTE
EFFICACE !
LA FORCE DE TOUS, LA
DÉFENSE DE CHACUN !**

**Attention !
vote 100 % électronique**

À partir du 12/11, un premier code est envoyé au domicile.

À partir du 19/11, un second code est envoyé au domicile.

Conservez vos 2 codes pour pouvoir voter.

*Bon truc :
prenez-les en photo avec votre téléphone, vous les aurez toujours sur vous le jour J.*

Du 3 au 6 décembre 2018, votez sur votre smartphone, votre tablette, votre ordinateur ou dans la salle réservée à l'hôpital

Que dit la loi de déprécarisation ?

Loi Sauvadet du 22 mars 2012, de modernisation sociale, de déprécarisation, dispositif temporaire jusqu'en 2018.

Elle vise à faciliter l'accès au statut de fonctionnaire des agents contractuels et à améliorer leurs conditions d'emploi. Elle leur permet de devenir titulaires de leur grade (fonctionnaires), sous conditions des recrutements réservés (avec ou sans concours) ou des sélections professionnelles. Sont concernés les agents en CDD et CDI de droit public.

Des questions ? Contactez-nous !

UNION SYNDICALE CGT de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris
Bourse du travail
3, rue du Château d'Eau 75010 Paris
Tél. : 01 42 08 82 14
Fax. : 01 42 45 79 51
usap-cgt.sap@aphp.fr

